

Renversant... non?



Renversons la tendance

Plus de 20% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans...

Renversons la tendance

Un premier job pour moi



Avec l'APE Jeunes,

Renversons la tendance

8.226 € par travailleur d'aide
financière pour l'entreprise

...cumulable avec les réductions de
cotisations patronales fédérales !

...un accès simplifié !



Plus de 20% des demandeurs d'emploi
sont des jeunes de moins de 25 ans

L'une des priorités du **Plan Marshall** est de relever le taux d'emploi et notamment celui des jeunes peu qualifiés. En effet, sur les 51 500 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans que compte la Région wallonne, un peu plus de 44 000 détiennent au maximum le certificat de l'Enseignement secondaire supérieur.

Jusqu'ici, les aides APE privilégiaient l'embauche de chômeurs de longue durée. L'APE Jeunes innove : dès la sortie de l'école, des aides à l'embauche existent.

L'objectif premier de l'**APE Jeunes** repose en effet sur la nécessité de faire entrer un maximum de jeunes sur le marché du travail et de les intégrer dans l'entreprise le plus vite possible après leur scolarité, sans stage d'attente.

Une solution? **L'APE Jeunes: une aide directe!**

Ensemble, renversons la tendance!

Le principe est simple : aider les TPE, PME ou spin-offs à engager, via l'octroi d'une subvention annuelle par travailleur de **8.226 €**, des jeunes demandeurs d'emploi (un jour d'inscription suffit) pour les affecter au sein de l'entreprise à des tâches de gestion quotidienne.

**8.226 € d'aide financière
pour l'entreprise**

La durée de l'aide APE Jeunes est de deux ans. Elle est de trois ans si le demandeur d'emploi réside dans une commune dont le taux de chômage dépasse de 10% la moyenne régionale (33 communes recensées au 1er septembre 2007). L'employeur est toutefois tenu au maintien du volume global de l'emploi après la fin de l'aide pendant une période au moins égale à la durée de l'octroi de celle-ci.

unissons
nos forces!



Plan Marshall
www.wallonie.be



Simplicité :

La procédure administrative a été largement simplifiée :

- >> le formulaire est désormais réduit à 3 pages;
- >> il peut être complété on line sur <http://emploi.wallonie.be> et signé électroniquement;
- >> moins de 2 mois sont prévus

entre l'introduction du formulaire et la notification de la décision.

Aides cumulables et autres avantages :

Le cumul de cette aide directe spécifique avec des aides fédérales de réduction de cotisations patronales de Sécurité sociale représente au total un sérieux incitant à l'embauche et réduit considérablement

le coût salarial. En outre, cette aide est exonérée de l'Impôt des Sociétés.

Si nécessaire, Le Forem se tient à votre disposition pour vous aider à trouver un candidat à engager, par le biais de ses conseillers en recrutement ou en ressources humaines dont vous trouverez la liste sur le site <http://www.leforem.be>.



Comment et à quelles conditions bénéficier des aides APE jeunes ?

Le travailleur :

- doit être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé au Forem depuis au moins un jour;
- doit être âgé de moins de 25 ans;
- doit avoir au maximum un certificat de l'Enseignement secondaire supérieur.

L'employeur :

- doit s'engager à maintenir le volume global de l'emploi après la fin de l'aide

pendant une période au moins égale à la durée de la décision;

- doit engager un jeune demandeur d'emploi dans un délai maximum de 6 mois à partir de la notification de la décision;
- doit affecter le travailleur à des tâches de gestion quotidienne.

La subvention :

- 8.226 € par an et par travailleur (soit, 3 points APE);

- durée de 2 ans (prolongation possible d'un an si commune à taux de chômage élevé).

Une procédure bouclée en moins de 2 mois :

- l'employeur adresse une demande à l'administration¹;
- la décision est notifiée au plus tard 55 jours après la réception du dossier complet par l'administration.

¹ Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Economie et de l'Emploi, Division de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Place de la Wallonie, 1 (bâtiment 2), 5100 Jambes. <http://emploi.wallonie.be>

Une action du Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine


a.p.e. aides
à la promotion
de l'emploi
Jeunes

unissons
nos forces!



Plan Marshall